



BOUSSAC

● BULLETIN COMMUNAL



FÉVRIER 2025

Sommaire :

Meilleurs vœux 2024	2
La mairie vous informe.....	5
Informations diverses	6
Bibliothèque	8
Voyage à Haimps	11
Animations et dates à retenir.....	12
Conseil Municipal du 6 septembre 2024	15
Conseil Municipal du 4 octobre 2024.....	16
Conseil Municipal du 8 novembre 2024.....	18
Conseil Municipal du 13 décembre 2024	20
Conseil Municipal du 9 janvier 2025	21
Le Conseil Municipal en visite à Villeneuve	23
Les Infatigables sur le Larzac.....	23
Du rire pour tous	24
Du classique avec « l'air de rien »	24
Les bijoux de Candie : des œuvres uniques.....	25
Le franchissement du ruisseau de Tirecabre sécurisé	25
Mission accomplie pour Arthur Fraresso en Bolivie.....	26
Les randonneurs dans les vignes	27
La choucroute : un succès qui dure.....	28
Le Téléthon fédère toujours autant.....	29
Fin d'année chargée pour les Infatigables	30
Les enfants installent une crèche dans l'église	31
Quand les enfants font la fête	32
Les écoliers montent sur scène	33
Une chorale aux airs de fête.....	34
L'Essor cartonne à la salle des fêtes	35
Les nouveaux sexagénaires se retrouvent.....	35
La galette dans les pas des danseurs	36
Les infatigables au temps des reines et rois.....	36
L'idée recette	37
Le coin des enfants	38

Édito :

Vous tenez entre vos mains le nouveau bulletin communal. Retrouvez au fil des pages les animations qui se sont déroulées sur la commune et celles à venir...

Pour connaître les animations qui ont lieu sur le Ségala, n'hésitez pas à visiter les pages internet de l'office de tourisme :

www.tourisme-aveyron-segala.fr

Vous venez d'arriver sur la Commune ? venez retirer à la mairie le livret d'accueil édité par Pays Ségali Communauté. vous y trouverez toutes les informations pour vous et votre famille qui faciliteront votre installation.

Pour recevoir les actualités de la Commune, téléchargez l'application « Panneau Pocket », totalement gratuite, elle vous permet d'être informé de tous les évènements à venir.

Bonne lecture à tous !




MEILLEURS VŒUX 2025


C'est avec plaisir que nous nous retrouvons en ce début d'année et que l'ensemble du conseil municipal et moi-même, vous présentons nos meilleurs vœux de santé, bonheur et réussite pour 2025.

Malgré ces meilleurs souhaits, très sincères, il ne faut pas se voiler la face : après la peste, le choléra ; ce grand pays qu'est la France, n'a pas de gouvernement depuis plusieurs mois, on pouvait bien rigoler de nos amis Belges !!! le chaos politique ne nous touche pas directement dans nos communautés, mais impacte quand même nos possibilités de financements ; si le niveau des diverses dotations d'état ne devrait pas être trop touché, il n'en sera pas de même pour les subventions concernant les équipements structurants. Pour ceux qui me connaissent un peu, vous savez que je ne cautionne pas les extrêmes ! il est vrai que comme en sports, chaque Français est sélectionneur ou arbitre, ça ne peut pas fonctionner ! il faut identifier les vrais objectifs, leurs solutions et obtenir un consensus ; c'est bien là mon souhait pour 2025.

En ce qui concerne 2024, des travaux importants se sont terminés :

- ❖ l'autoconsommation fonctionne, les 1ers retours sont positifs, puisque la faible production due au mauvais temps, a compensé la consommation de nos équipements. Il y a un basculement automatique de la production sur les différents consommateurs.*
- ❖ l'éclairage public en LED, est aussi terminé ; les réglages pour 'abaissement et non plus l'extinction doivent se faire en février ; subvention à hauteur de 60 %.*
- ❖ le bar associatif tourne à plein régime, n'hésitez pas à passer le dimanche matin, subvention 69 %*
- ❖ sur le même espace, des équipements fitness extérieurs vont être posés, subventionnés à 70 %. C'était l'année olympique et la pratique sportive est toujours à l'honneur.*
- ❖ la mise en conformité du cimetière est terminée aussi, avec la mise en place d'un ossuaire, de 2 caveaux communaux et la reprise des concessions à l'abandon ainsi que le règlement interne*
- ❖ le hangar communal du Fraysse est terminé avec, l'eau courante et l'éclairage intérieur, subventionné 80 %*

Pour l'année 2025, les prévisions sont :

- ❖ au lotissement Clos de Caufour, finition voirie et éclairage public.*
- ❖ sur le hangar communal du Fraysse, mise en place panneaux photovoltaïques de production, 36KW, ainsi que l'installation d'une réserve d'eau de 15000 litres, alimentée par la toiture.*
- ❖ un chantier important de rénovation énergétique des bâtiments communaux en locatif ; ces travaux s'étaleront sur 2 ou 3 ans : cette année, remplacement de la chaudière et aménagements thermiques à la résidence de La Fontaine, ainsi que le lancement de l'appel d'offre pour les 3 autres bâtiments.*
- ❖ autre projet de longue haleine, la modification du PLU en PLUi ; prescrit par la communauté de communes fin 2024. Cette modification durera 4 à 5 ans, un recueil de toutes vos remarques est disponible en mairie.*
- ❖ tous ces travaux n'empêchent pas la poursuite des autres activités telles que, voirie, espaces verts, entretien divers sur les bâtiments et maintien des équipements sportifs au stade, sans oublier notre belle école.*

Ceux-ci, de plus petite importance, sont principalement effectués en régie communale par Ludovic Gayrard auquel va s'adjoindre un autre employé à mi-temps : Franck Sanègre. Je tiens à souligner l'importance et l'efficacité du travail réalisé par nos employés avec la polyvalence et la disponibilité dont ils font preuve. J'associe pleinement Virginie Gayrard, leur cheffe de service, dans les mêmes compliments.

J'associe à ces félicitations, les conseillers municipaux et tous les bénévoles, qui chacun dans leur domaine, font avancer le bien vivre dans notre commune : le téléthon qui a affiché un record de recette, dépassant les 1500 € avec une soirée théâtre qui n'avait jamais rassemblé autant de spectateurs ; merci à la troupe Bruits de Couloirs.

L'animation de Noël qui a connu un grand succès avec de nombreuses activités pour tous les enfants de la commune. Merci au « Père Noël » dont je dois taire le nom, prénom : Bruno

Le 15 Août, fête des conscrits ; là aussi, succès et tenue irréprochable. Merci aux classards et à leurs parents.

Merci à toutes les associations communales, qui vous font partager des moments d'émotion, de rires et d'activités intenses ; Pour rappel, toutes les associations sont également demandeuses de bénévoles.

Cette année 2025, sera marquée par une visite à nos amis Haimpsois le WE de Pentecôte ; tout le monde est invité à venir, mais les places sont limitées (1 soixantaine) ; inscriptions à la mairie. Vous pouvez aussi consulter les bulletins municipaux de Haimps (Charente Maritime) à la bibliothèque municipale.

Notre école fonctionne avec 64 élèves cette année, elle est gérée par un SIVOS mais nous y portons un regard très attentif car elle fait partie de l'âme du village. Merci à l'équipe enseignante et au personnel.

Notre démographie 2024 est la suivante :

- 15 décès, habitants ou non sur la commune*
- 3 mariages et 3 pacs*
- 4 naissances*

C'est la 1ère fois depuis de nombreuses années que le solde est négatif.

La rencontre de ce matin, nous permet de faire connaissance avec de nouveaux habitants arrivés en 2024. Ils ont fait un très bon choix de venir à Boussac ; c'est vrai que nous n'avons pas de commerces (proximité de Baraqueville) mais un gros potentiel d'entreprises agricoles, artisanales ou libérales dans des domaines très divers, consultables sur le site internet de la commune ; je souhaite que nous leur réservions le meilleur accueil et qu'ils puissent participer pleinement à nos activités.

Un livret de présentation vous sera remis, réalisé par la communauté de communes, il contient toutes les infos utiles de notre territoire de Pays Ségali. Il est également disponible en mairie.

Je vous souhaite la meilleure adaptation, que vous puissiez trouver écoute et partage au quotidien.

Que le bonheur et la réussite soient au rendez-vous.

BONNE ANNEE. Merci de votre attention.

BONNE ET HEUREUSE ANNEE

BOHNE EL HEURKEUSE ANNEE

2025



2025

2025



2025

2025



LA MAIRIE VOUS INFORME

SECRETARIAT DE MAIRIE

44 Rue de la mairie 12160 BOUSSAC

Tél 05 65 69 02 63

@-mail : mairie@boussac-aveyron.fr

Site internet : <http://www.boussac-aveyron.fr>

JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Lundi : 13h30 à 17h00

Mardi, Jeudi et Vendredi : 8h à 12h30

Samedi : 9h à 12h30

Fermeture le mercredi et le dernier samedi du mois

PERMANENCE DU MAIRE SUR RENDEZ-VOUS

Fermeture du secrétariat :

Du 17 au 23 février et du 21 au 27 avril 2025

En cas d'urgence, contact : M. le Maire au 06.34.26.49.95

BIBLIOTHEQUE

44 Rue de la mairie 12160 BOUSSAC

Tél 05 65 74 79 82

@mail : bibliothequeboussac@gmail.com

Site internet : <http://reseau.bibliotheque.baraqueville.fr/>

JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE :

Mardi : 16h à 18h

Samedi : 10h à 12h

Et le 1^{er} dimanche du mois.

Contact : Mme JANKOWSKI Sandrine au 06 06 45 37 98

ECOLE

104 Rue du Centre 12160 BOUSSAC

Tél 05 65 72 31 50

@mail : 0120189R@ac-toulouse.fr

Directrice : **Mme Marion VERDIER**

SIVOS DU PAYS SEGALI

116, Place René Cassin 12160 BARAQUEVILLE

Tél. 05 65 47 96 52

Pour toutes questions sur les services périscolaires, vous pouvez vous connecter via le lien suivant :

[Accueil / e-portail \(berger-levrault.fr\)](#) ou accueil@sivospayssegali.fr

PAYS SEGALI COMMUNAUTE

100, Place René Cassin 12160 BARAQUEVILLE

Tél. 05 65 69 27 43

Pour toutes questions sur les services gérés par l'intercommunalité, vous pouvez vous connecter aux liens suivants : [Accueil / e-portail \(berger-levrault.fr\)](#) et www.payssegali.fr,

INFORMATIONS DIVERSES

ECOLE

L'école met en place des actions afin de pouvoir récolter de l'argent pour acheter du matériel à destination des enfants. Elle s'implique dans le recyclage des instruments d'écriture. Vous pouvez déposer à la mairie ou faire passer par les enfants tous vos stylos bille, surligneurs, stylos-plume, porte-mine, marqueurs, feutres, correcteurs stylo, correcteurs souris, correcteurs liquides qui ne fonctionnent plus. Une boîte de collecte y est à votre disposition.



Le personnel de l'école poursuit son action de récupération des bouchons plastiques. Vous pouvez déposer vos bouchons à l'école ou à la mairie. Cette action vous permet de participer à la réalisation de matériel pour handicapés.

www.lesbouchonsdamour.com

Merci de votre participation



Déchetterie de Baraqueville

Zone d'activités de Marengo
12160 BARAQUEVILLE
Tél. 05.65.71.97.84

Horaires d'ouverture :

Lundi : 9h00 à 12h00 – 13h30 à 18h00
Mercredi : 9h00 à 12h – 13h30 à 18h00
Vendredi : **Fermé le matin** - 13h30 à 18h00
Samedi : 9h00 à 12h00 – 13h30 à 18h00

PAYS SEGALI COMMUNAUTÉ :

lancement de la démarche d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

<https://www.payssegali.fr/les-services/urbanisme/plui-du-pays-segali/>

- 1) Par délibération n°20241114-09 en date du 14 novembre 2024 le conseil communautaire a approuvé la prescription du PLUi du Pays Ségali
- 2) Le registre de concertation de la population est à votre disposition en mairie (durant les horaires d'ouverture du secrétariat)



Pour toutes questions veuillez adresser un mail à : plui@payssegali.fr

RECENSEMENT DES JEUNES A 16 ANS

Les jeunes gens et jeunes filles nés en 2008 doivent se faire recenser en mairie à partir de leur date d'anniversaire. Merci de vous munir de votre pièce d'identité et du livret de famille de vos parents. **Le recensement est obligatoire et donne des droits.**



Journée Défense et Citoyenneté

RENDEZ-VOUS SUR
service-public.fr



Le recensement,
c'est dès 16 ans!



Ou à la mairie avec
ta pièce d'identité et
ton livret de famille

Pourquoi? : pour être convoqué(e) à ta journée défense et citoyenneté

Note d'information aux usagers de l'assainissement collectif sur la commune de BOUSSAC

Pour le bon fonctionnement des stations d'épuration communales (Bourg, Courbenac, Membre), nous rappelons que le réseau d'assainissement n'est pas un « tout à l'égout ».

Le **règlement du service d'assainissement** définit les conditions et modalités auxquelles est soumis le déversement des eaux usées dans le réseau d'assainissement.

Seules les eaux usées domestiques issues des maisons, comprenant les eaux ménagères (lessive, cuisine, toilette...) et les eaux vannes (urines et matières fécales), doivent parvenir à la station d'épuration.



Tout autre rejet dans le réseau d'assainissement (**lingettes, serviettes hygiéniques, couches, médicaments, huiles de vidange, sacs plastiques, matières de vidange, effluents agricoles...**) est formellement interdit et peut être sanctionné :

Arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif.

Il y va de la **maîtrise des coûts d'entretien et d'exploitation** des ouvrages de traitement et donc de la redevance **payée par chaque usager !**

Au-delà des coûts induits par ces dysfonctionnements et les réparations qu'ils engendrent, les **conséquences** peuvent être importantes en termes de **confort** (mauvaises odeurs, impossibilité d'évacuation des effluents, débordements,), d'**environnement** et même de **santé publique** (dégagement de gaz toxiques ou explosifs).

Alors pour faire des économies et préserver la qualité de notre nature nous comptons sur le civisme de chacun. Merci de la compréhension de tous.



DÉPÔTS SAUVAGES : CE QUE JE RISQUE

La loi interdit l'abandon ou le dépôt de déchets dits sauvages, en lieux publics ou privés (épave de véhicule, ordures, déchets, déjections, liquides insalubres, ...) et l'entrave à la circulation.

- ◆ L'amende pénale peut atteindre jusqu'à 3.000 € et le véhicule peut être confisqué.
- ◆ La procédure administrative, récemment réformée, prévoit des peines aggravées après mise en demeure d'enlèvement : amendes jusqu'à 150.000€, astreintes journalières jusqu'à 1.500€.
- ◆ La Mairie appliquera désormais systématiquement en sus le nouveau tarif d'enlèvement des déchets abandonnés.



RECYCLER VOS ANCIENS MOBILES



Et si vous donniez une seconde vie à vos portables ?

Orange et l'Association des Maires Ruraux de l'Aveyron s'associent pour promouvoir l'économie circulaire et organisent une collecte des mobiles usagés en Aveyron !

Un carton est disponible à la mairie pour le recyclage des mobiles, tablettes, accessoires mobiles (chargeurs, oreillettes...)

Des millions de téléphones dorment au fond de nos tiroirs il est temps de les réveiller.

Déjà 15 millions d'anciens téléphones ont été recyclés par Orange*. Vous aussi rapportez les vôtres.

Donnons une seconde vie à nos téléphones



bienvivreledigital.fr





Bibliothèque Bousac -Ressources en ligne-

Être abonné à la bibliothèque, c'est avoir aussi accès à des ressources numériques.

Le Département de l'Aveyron propose, avec le soutien de l'État, une offre de ressources en ligne pour les usagers des bibliothèques du département.

Si votre abonnement est à jour, il vous suffit ensuite de remplir le formulaire d'inscription aux ressources en ligne sur le site de la médiathèque départementale.

Une fois votre inscription validée par votre bibliothèque, vous aurez accès à de nombreuses ressources numériques.

Abonnement enfant 5 euros / Adulte 11 euros pour 1 an, de date à date.



Accédez à plus de 1600 magazines en quelques secondes. Cafeyn vous permet de lire vos magazines favoris sans limite d'utilisation avec un accès aux archives à tout moment. Au numéro, ou par article, la presse n'a jamais été aussi confortable !



Les yeux doc est la plateforme numérique du Catalogue National de la Bibliothèque Publique d'Information. Elle présente une sélection de films documentaires français et internationaux. Il est possible de naviguer dans le catalogue par thème, pays d'origine et langue.



Skilleos est une plateforme d'autoformation en ligne. Accédez à des milliers de cours interactifs en ligne répartis en 5 catégories : Loisirs, Bien-être, Pro, Langues et Jeunesse. Il y en aura pour tous les goûts !



Films pour enfants est une plate-forme associative regroupant plus d'une centaine de courts- métrage d'animation pour la jeunesse. Des films poétiques pour sensibiliser les enfants aux pratiques artistiques, des films éducatifs pour accompagner les programmes scolaires. Découvrez ce catalogue de films par âges ou par thèmes.

Découvrez Médiathèque Numérique, un nouveau service de vidéo à la demande.

MEDIATHEQUE NUMERIQUE

UNIVERS CINÉ ET ARTE

Ce service est gratuit et vous permet de visionner le programme de votre choix dans la limite de 3 programmes par mois. Le catalogue est constitué de plus de 7000 titres : Vous y trouverez une sélection de cinéma français et international en longs et courts métrages, des séries, des documentaires, des concerts, ainsi qu'une programmation dédiée à la jeunesse.



Philharmonie à la demande est un catalogue de plus de 60 000 archives qui s'enrichit chaque semaine de nouveautés. Accédez partout et sur tous les supports (ordinateurs, tablettes et smartphones) à des références sur tous les genres musicaux (musique classique, contemporaine, musique du monde, jazz, chanson, pop-rock..).

Sciences en ligne



Conçu comme le dictionnaire Le Robert, Sciences en ligne vous propose des contenus autour des sciences et techniques. Que ce soit des articles d'actualités, l'accès à un dictionnaire ou la recherche croisée avec des mots-clefs, votre curiosité sera comblée !

Livres numériques



La rubrique « livres numériques » vous propose d'emprunter des livres numériques (ebook) et livres audios.

Plus de 130 titres sont disponibles en téléchargement 24h/24h, de chez vous !

Romans, Polars, Science-fiction, Mangas... Il y en a pour tous les goûts.

Renseignements à la bibliothèque le mardi de 16h à 18h30 et le samedi de 10h à 12h

Bibliothèque : Rapport d'activité 2024

44 rue de la mairie- 12160 Boussac

Renseignements généraux : Bibliothèque ouverte depuis octobre 2010

Local : à usage exclusif de bibliothèque : 45 m2

Régime juridique : gestion directe par la commune, gérée par des bénévoles



Jours et horaires d'ouverture : Tout public :

mardi de 16h à 18h30

Samedi de 10h à 12h

1er dimanche du mois de 10h à 12h

(les jours d'ouverture peuvent être modifiés pendant les vacances)

* **Accueils spécifiques** : à la demande pour les 3 classes de l'école.



Fonds propre au 31/12/2024: 5151 documents (4773 docs en 2023)

Fonds adulte : 1591 docs (1534 en 2023) **Fonds jeunesse : 3560 docs** (3239 en 2023)

FONDS MDA : la MDA (médiathèque de l'Aveyron) est la bibliothèque de prêts de Rodez, financée par le Conseil Général. La bibliothèque échange beaucoup avec la MDA de Rodez. Le local étant petit, il est préférable d'acheter le moins possible (pour ne pas augmenter le stockage), en ciblant les achats en fonction des lecteurs et d'échanger au maximum avec la MDA, pour qu'il y ait quand même de la nouveauté.

Nous avons fait beaucoup d'achats en BD jeunesse et albums pour les tout-petits. De nouveaux romans et romans policiers pour les adultes. Très peu de documentaires cette année.

Tous les documents qui ne sont pas achetés par la bibliothèque, sont prêtés par la MDA (romans, CD, DVD, documentaires...)

Les prêts de la MDA varient selon nos besoins et les quotas fixés par celle-ci. Cette année, nous avons fonctionné sans le passage du bibliobus en raison de l'arrêt maladie d'un des deux chauffeurs. Compléments possibles avec les navettes mensuelles et les réassorts de 300 documents 2 fois par an. Nous avons échangé aussi des lots de livres thématiques avec la bibliothèque de Gramond, notamment en romans de terroir.

Au 31/12/2024, **la MDA a laissé 724 documents** à la bibliothèque, tout support confondu.

Beaucoup d'échanges aussi au sein du réseau des bibliothèques du Pays Ségali.

Total fonds (fonds propre + Prêt MDA) disponible au 31/12/2024: 5875 documents

Budget d'acquisition : bibliothèque : 2000 euros

Association : 600 euros (acquisitions de documents d'occasion)

Régie : 453 euros (encaissés par la trésorerie, pour la mairie de Boussac)

en date du 30/11/2024

Les lecteurs :

Conditions de prêts : abonnement adulte : 11 euros

enfant : 5 euros (2 abonnements payants, le 3ème enfant gratuit)

Les abonnements sont valables 1 an, de date à date et donc peuvent être pris à tout moment de l'année

Un abonnement permet d'emprunter 5 livres, 1 CD, 1 revue et 1 DVD (par famille) pour 1 mois



Répartition des lecteurs :

	Femmes	Hommes	Total individuels	Groupes
0– 14 ans	25	10	35	
15– 64 ans	18	11	29	
65 et +	7	3	10	
Total	50	24	74	6

**Total d'abonnements pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2024 : 80 abonnements
Soit 136 lecteurs.**

Pour mémoire :

Nombre d'abonné au 31/12/2023 : 76 individuels + 6 groupes

Prêts effectués pour la période et fréquentation :

2864 prêts (2317 prêts en 2023)

La fréquentation du mardi soir est meilleure cette année depuis que la bibliothèque est ouverte jusqu'à 18h30. Meilleure fréquentation le dimanche, peut-être, grâce au déplacement du bar. Un prêt de portage des livres à domicile (personne seule, non véhiculée).

Un public toujours familial... Des lecteurs très jeunes.

Nature des prêts :

Prêts Adulte	Prêts Jeunesse	Total prêts
560	2304	2864



La bibliothèque ne propose plus de prêts de DVD et CD adulte. Les CD adulte n'étaient plus empruntés.

Nous avons en prêt adulte essentiellement du prêt de livres.

Le prêt « école » représente environ 650 prêts pour l'année.

Une bibliothèque dans un réseau : souscrire un abonnement à la bibliothèque de Boussac, c'est aussi avoir accès à toutes les bibliothèques du réseau auquel elle appartient. Mêmes tarifs, même conditions de prêts sur tous les sites. Un catalogue commun de recherche. **45246** documents disponibles sur le réseau, répartis sur 7 sites.

Une bibliothèque de proximité, familiale... qui essaie de s'adapter à toutes les demandes.

Le nombre d'abonnés se stabilise et on compte un peu plus de prêts.

Recul de la fréquentation adulte.

Développement du fonds albums cartonnés pour les tout-petits (albums animés, à toucher, sonores...)

La bibliothèque oriente aussi ses achats en fonction des thèmes abordés dans les classes et continue de prêter des livres aux classes de l'école. L'accueil des élèves se fait sur réservation. Donc, merci aux enseignantes.

Merci à tous les nouveaux habitants qui fréquentent la bibliothèque.

De façon plus générale, merci à toutes les personnes qui ont un intérêt pour la bibliothèque...

Proposition pour 2025 : abonnement à des ressources aussi numériques (presse, savoir vivre, loisirs, santé, mangas, code de la route, apprentissage des langues, philharmonie, films à la demande, docs jeunesse...)

Meilleurs vœux à tous et bonne lecture 2025 !

VOYAGE A HAIMPS – DU 7 AU 9 JUIN 2025

C'est confirmé pour 2025, nos amis de Haimps nous recevront le weekend de Pentecôte 2025 !

Vous trouverez dans le bulletin une feuille d'inscription. **Merci pour ceux qui se sont déjà inscrits de retourner cette feuille au secrétariat** et pour tous ceux qui ne l'ont pas encore fait, profitez des dernières places disponibles.

Voici ci-dessous l'extrait du bulletin de Haimps avec le programme. Si vous avez des questions n'hésitez pas à contacter la mairie.

Boussac et Haimps, une histoire d'amitié

La Pentecôte c'est bientôt ! Les 7, 8 et 9 juin 2025, ce sera la fête !

Le vendredi 29 novembre, à la salle des fêtes, étaient conviés tous ceux qui, de près ou de loin, souhaitent participer à nos retrouvailles avec nos amis de BOUSSAC. Que les personnes n'ayant pas pu se rendre disponibles pour cette réunion soient rassurées : il nous reste du temps encore pour s'organiser ! Pour le moment, nous avons établi

un programme pour ces trois jours qui promettent d'être denses et animés (voir encadré ci-dessous). Nous n'avons pas encore le nombre de Boussacois inscrits mais nous comptons sur une soixantaine de participants. De notre côté, nous avons déjà un grand nombre d'accueillants mais **il est toujours temps de proposer, soit un hébergement, soit une aide**

à la préparation et l'organisation de ces moments festifs.

Une réunion d'information aura lieu courant mai lorsque nous aurons reçu tous les renseignements qui nous manquent encore : le nombre de Boussacois à recevoir, la finalisation du programme sur l'île d'Oléron et les devis de traiteurs pour le dîner du dimanche.

Samedi 7 juin 2025	Dimanche 8 juin 2025	Lundi 9 juin 2025
15h00 Arrivée à la salle des fêtes Départ chez les hôtes	7h30 Rassemblement sur le parking de la salle des fêtes	9h00 Rassemblement parking de la salle des fêtes
16h00 Rassemblement à la mairie Visite du village	Départ pour l'île d'Oléron	9h30 Départ pour Neucicq-le- Château
18h00 Apéritif derrière la salle des fêtes	17h15 Retour vers Haimps	Visite du château du 15 ^{ème} siècle
20h00 Dîner chez les hôtes	20h00 Dîner de l'amitié à la salle des fêtes	11h00 Départ et retour vers Boussac

ANIMATIONS - DATES À RETENIR

Les Sociétés de chasse de Boussac, Manhac et du Plateau de Moyrazès organisent un quine **le samedi 22 février** à 20h00 à la salle des fêtes de Manhac (cf. affiche page suivante)

L'association « LA TAVERNE D'ALBERT »

dont l'objectif est de créer des événements autour du four à pain communal tiendra son Assemblée générale

le samedi 1^{er} mars à 18h00 à la salle des fêtes.

Cette réunion est ouverte à tous. N'hésitez pas à les rejoindre si vous voulez de plus amples informations.

Quine de la paroisse

Il aura lieu **le dimanche 9 mars** à la salle des fêtes à partir de 14h00.

Aînés de Boussac-Vors :

Date des prochaines rencontres :

Mardi 11 mars, Mardi 8 avril, Mardi 13 mai après-midi

Ces rencontres sont réservées aux adhérents. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de M. BRAS Serge, le président 06.87.72.65.98 si vous souhaitez rejoindre l'association.

L'Association « Sur les chemins de Boussac et du Ségala » organise sa 4^{ème} course d'orientation **le samedi 15 mars 2025 dès 7h30 (cf. tract)**

Et chaque semaine, l'association vous propose une randonnée.

Renseignements auprès de : Martine 06.26.65.98.31 ou chemins.segala12@gmail.com

Le Comité d'Animation et de Loisirs de Boussac organise :

le dimanche 23 mars un « petit déjeuner » à partir de 8h à la salle des fêtes.

À noter : Le samedi 5 juillet 2025 « Bouss'arts et Gourmandises »

L'Association des Parents d'Élèves de l'école de Boussac organise

un repas **le samedi 5 avril** à partir de 19h00 à la salle des fêtes.

Les bénéfices récoltés servent à l'organisation de sorties scolaires pour les enfants de l'école.
Cf. affiche page suivante

Calendrier des rencontres de l'Essor de Boussac

Dimanche 6 avril 2025 – 15h00 : BOUSSAC – ESPOIR FOOT 88 2

Samedi 12 avril 2025 – 19h00 : COSTECALDE LESTRADE – BOUSSAC

Dimanche 27 avril 2025 – 15h00 : BOUSSAC – MONTBAZENS RIGNAC US 2

Dimanche 4 mai 2025 – 15h00 : RANCE ROUGIER – BOUSSAC

Samedi 10 mai 2025 – 19h00 : ST. ST AFFRICAIN 2 – BOUSSAC

Dimanche 25 mai 2025 – 15h00 : BOUSSAC – SALLES CURAN ENT.

À noter : le déjeuner du foot aura lieu le dimanche 22 juin



6

2



Soirée

QUINE



Organisé par les Chasseurs de Manhac,
Boussac et du Plateau de Moyrazès

9



NOMBREUX LOTS

BUVETTE

SAMEDI 22 FEVRIER

À PARTIR DE 20H30

*Nombreux
lots:*

- Barbecue (valeur 390€)
- Robot ménager (I-robot)
- Restaurants
- Tireuse à bière
- Gibiers
- Gâteaux à la broche
- Robot pâtissier
- +Pleins d'autres Surprises

Salle des Fêtes de
Manhac
12160 MANHAC

25

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE



SAMEDI **5 AVRIL** 2025

REPAS

ROUGAIL SAUCISSES



BOUSSAC
SALLE DES FETES



A PARTIR DE 19 H



BUVETTE SUR PLACE



ENTRÉE
ROUGAIL - SAUCISSES
DESSERT
CAFÉ

SAUCE
ÉPICÉE
À PART

17€ | **11€**
ADULTE | ENFANT

INSCRIPTIONS AVANT LE 29 MARS



APOLLINE : 06 26 19 02 84

Organisé par **APE de l'Ecole de Boussac**

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 SEPTEMBRE 2024

Sont présents : BLANC Sébastien, BLANC Stéphane, BOUZID Patricia, CARRIÈRE François, GAYRARD Patrick, HENRY Christian, JANKOWSKI Sandrine, MAUREL Jacques, MOUYSET Sandrine, POUGET Sabine, SOLIER Richard.

Absents et excusés : BÉGUÉ Elodie, SOULIÉ Jean-Marc. **Secrétaire de séance :** JANKOWSKI Sandrine
Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de rajouter une délibération à l'ordre du jour concernant la location de la salle des fêtes pour des séances de yoga du rire. Le Conseil Municipal approuve ce rajout.
Le Conseil Municipal approuve le compte rendu et le procès-verbal de la dernière séance.

Approbation du rapport sur le prix et la qualité du service public en matière d'assainissement collectif pour l'année 2023

Monsieur le Maire rappelle que le rapport sur le prix et la qualité du service public en matière d'assainissement collectif doit être établi tous les ans et qu'il est obligatoire. Il est consultable sur le site www.services.eaufrance.fr.

Salle d'activités : demande de subventions au titre de la DETR

Monsieur le Maire indique que la commune a obtenu une aide au titre de la DETR mais que l'aide est d'un montant inférieur à ce que la commune avait sollicité. Aussi le conseil municipal doit délibérer à nouveau pour modifier le plan de financement. Madame MOUYSET Sandrine souligne le caractère peu esthétique des blocs bétons placés devant la salle d'activités. Monsieur le Maire indique que ces blocs permettent de sécuriser l'espace et les personnes en cas d'actes malveillants ou accidentels. De plus, ces blocs étaient la solution la plus rapide à mettre en place à coût abordable.

Projet d'aménagement centre-bourg avec l'établissement public foncier

Monsieur le Maire rappelle que le partenariat avec l'Établissement Public Foncier (EPF) facilitera les droits de préemption dans le secteur concerné en cas de vente et les démarches auprès des propriétaires. L'aménagement de cet espace devra comprendre au minimum 25 % de logements sociaux. L'objectif est d'augmenter l'offre en locatif afin de garantir un effectif constant pour l'école, permettre l'embellissement du cœur du village, maintenir et restaurer de l'habitat ancien dans le prolongement de l'église classée.

Nouveau zonage France ruralités revitalisation : exonération au titre de la taxe foncière et de la CFE

L'article 73 de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 a instauré un nouveau zonage dénommé "France Ruralités Revitalisation" au 1^{er} juillet 2024 et créé de nouvelles dispositions en matière d'exonérations de taxe foncière sur les propriétés bâties et de cotisation foncière des entreprises. La commune a jusqu'au 19 septembre 2024 pour délibérer concernant la taxe foncière sur les propriétés bâties. Pour ce qui est de la CFE, elle est perçue par la Communauté de Communes. Monsieur le Maire précise que ces exonérations ne sont assorties d'aucune compensation pour la perte de recettes qu'elles entraînent pour la collectivité. Il propose l'instauration de cette exonération afin de favoriser l'implantation d'entreprises sur le territoire et ainsi permettre le développement économique local.

Restitution étude faisabilité chauffage résidence de la fontaine

Le bureau d'études EFI de Rignac a effectué une étude de faisabilité concernant le remplacement de la chaudière gaz de la Résidence de la Fontaine afin de déterminer quel type d'énergie pourrait remplacer le gaz (gaz + PAC / bois énergie). La commune pourrait prétendre à une aide en passant en mode de chauffage bois, et bénéficierait d'une étiquette énergétique favorable. Le coût d'une chaudière bois serait équivalent à celui d'une chaudière gaz déduction faite des aides potentielles.

École – SIVOS Pays Ségali

64 enfants sont inscrits à l'école pour l'année 2024-2025, dont 2 qui effectueront leur rentrée en janvier 2025. La réunion de rentrée devrait avoir lieu courant septembre dans les locaux de l'école.

Monsieur SOLIER indique qu'une réunion des agents référents du secteur a été organisée par le SIVOS pour rappeler les conditions de travail et de sécurité.

Le SIVOS est confronté à des problèmes d'impayés très importants au niveau des écoles. Il envisage de bloquer les réservations des services de garderie et cantine aux familles qui ne payent pas.

Le SIVOS et la Commune ont acheté treize vélos/trottinettes/tricycles pour remplacer les anciens trop abîmés pour être réparés. La commune participe financièrement à cette acquisition à hauteur de 50%.

Pays Segali Communauté

Voirie : les travaux sont terminés sur la commune. Mme POUGET Sabine signale que l'entreprise a oublié un trou dans un accotement à Drulhe. Elle indique également que dès la fin des travaux, le chemin de la Courtoirade a été abîmé. Un contrôle et un signalement de celui-ci sera fait auprès des services de la Communauté. Concernant les travaux de Grandsagnes, Mme MOUYSET Sandrine indique que l'entreprise a accroché l'angle d'un bassin ainsi que le panneau du

village. De plus, la bosse qui bloquait l'écoulement des eaux du champ de M. BASTIDE a été comblée. À voir ce que cela donnera lors du prochain orage. Un rendez-vous aura lieu le mercredi 23 octobre avec M. POUGET Georges pour faire le tour de la voirie avec les élus et décider des travaux à engager pour 2025.

Projet « autoconsommation collective » : partenariat SIEDA – Pays Ségali Communauté

Le SIEDA travaille depuis de nombreuses années avec les collectivités pour réduire leurs consommations d'énergies et développer la production des énergies renouvelables. Actuellement, le SIEDA a proposé un AMI pour la réalisation de projets d'autoconsommation collective sur le territoire aveyronnais. Lors de ces études, le SIEDA a constaté que les projets d'autoconsommation collective ne dépassent que rarement les 50% d'énergie autoconsommée. Financièrement, le projet n'est pas optimisé car le reste de la production est réinjecté sur le réseau et revendu à un prix inférieur au tarif d'achat de l'électricité du marché. Électriquement, cela génère des contraintes sur le réseau car la production n'est pas consommée localement, ce qui réduit la capacité d'injection sur ce même réseau. L'adhésion à ce projet ne nécessitera aucun investissement financier de la part des communes participantes. En effet, tous les coûts liés à l'installation et à la mise en œuvre des infrastructures nécessaires seront pris en charge intégralement par le SIEDA.

EPAGE Viaur : Mme JANKOWSKI Sandrine donne le compte rendu de la dernière réunion.

Pour rappel, l'EPAGE compte 85 communes situées sur 3 départements. 76% de ce territoire est consacré à l'agriculture. Les élus étaient réunis le 3 septembre 2024 pour la signature du 3^{ème} contrat de rivière Viaur, un contrat à hauteur de 19 millions d'euros pour 5 ans pour la réalisation de travaux divers tel que : restauration des cours d'eau, désimperméabilisation, plantation de haies, pâturage tournant, gestion des plants d'eau, gestion des espèces animales et de la biodiversité (zone Natura 2000). L'EPAGE intervient au niveau des scolaires, mais aussi auprès des associations comme celle de notre commune « Sur les chemins de Boussac et du Ségala » pour des travaux de réparation des passerelles, prévus le 28 septembre 2024.

Location salle des fêtes

Monsieur le Maire indique avoir reçu Mme CARRIÉ Sarah, sophrologue et animatrice yoga du rire, courant juillet dans le cadre de la recherche d'une salle pour la création d'un club de rire sur le secteur du Pays Ségali. Monsieur le Maire précise que ces séances auraient lieu les mardis des semaines impaires, sauf en périodes de vacances scolaires, de 18h00 à 19h00. Monsieur BLANC Stéphane propose un tarif à 15 € la séance, jusqu'au 31 décembre 2024.

Questions diverses

Bibliothèque : La mairie de Baraqueville propose une rencontre pour faire un point sur le fonctionnement du réseau de bibliothèque. Une date avait été annoncée mais a dû être reportée.

Subvention ANS : Monsieur le Maire informe que l'Agence Nationale du Sport a octroyé à la Commune une subvention pour la création d'un espace de loisirs type « fitness ». Cet espace est à délimiter. La mise en place de ces agrès sera l'occasion de mettre aux normes l'espace de jeux devant la mairie.

Personnel : Monsieur le Maire indique qu'il a reçu en entretien deux personnes pour le poste d'agent technique non permanent pour un accroissement temporaire d'activités. Compte tenu de la charge de travail, une personne sera recrutée pour 3 mois à temps complet, avec possibilité de renouvellement de ce contrat.

Commission Urbanisme : Monsieur le Maire indique que la commission urbanisme sera convoquée le jeudi 19 septembre à 9h00 dans l'optique de la rencontre avec Polygone au sujet du projet de construction à l'Eminade.

Téléthon : Mmes POUGET et BOUZID indiquent que la date du Téléthon a été arrêtée au 30 novembre 2024. Une réunion avec les associations communales et la commission « animations » est prévue pour le 20 septembre à 20h30.

Sortie Conseil Municipal : La sortie annuelle du Conseil Municipal aura lieu le dimanche 22 septembre 2024. M. HENRY présente le programme de la journée avec le matin visite des grottes de Foissac et repas à Villeneuve. Le départ est fixé à 9h15 devant la mairie.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 OCTOBRE 2024

Sont présents : CARRIÈRE François, GAYRARD Patrick, HENRY Christian, JANKOWSKI Sandrine, MAUREL Jacques, MOUYSET Sandrine, POUGET Sabine, SOLIER Richard, SOULIÉ Jean-Marc.

Absents et excusés : BÉGUÉ Elodie, BLANC Sébastien, BLANC Stéphane, BOUZID Patricia.

Secrétaire de séance : HENRY Christian

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu et le procès-verbal de la dernière séance.

Convention relative à l'accompagnement du centre de gestion de l'Aveyron pour la dématérialisation des procédures CNRACL 2024/2026 (dossiers retraite et invalidité des agents communaux)

Le Centre de Gestion de l'Aveyron propose le renouvellement de la convention relative à l'accompagnement de la collectivité dans le cadre des procédures CNRACL et notamment des dossiers de retraites des agents. Cela représente un coût pour la collectivité d'environ 22€ par an. Le conseil valide la signature de cette convention.

DGFIP : conditions de recouvrement des produits locaux

Monsieur le Maire indique que le Service de Gestion Comptable de Villefranche de Rouergue dont dépend la Commune souhaite mettre à jour les conditions de recouvrement des produits locaux. Il propose la signature d'une convention reprenant les principes de bases du recouvrement ainsi que la relation qui doit exister entre le comptable public et l'ordonnateur. Elle vient intégrer dans les nouveautés :

* La mise en place de nouveaux seuils de poursuites pour les SATD.

* La possibilité pour l'ordonnateur d'admettre, sans passer par conseil municipal, les non valeurs pour les créances inférieures à 100€ désormais possible depuis le décret n° 2023-523 du 29 juin 2023.

Acquisition terrain « La Baraque De Cussan »

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de régulariser une parcelle sise à La Baraque de Cussan servant d'accès aux propriétaires riverains. Cet accès avait été goudronné par la mairie il y a quelques années sans qu'aucun acte notarié n'ait été passé. Monsieur le Maire indique que pour régulariser cette situation, la commune devra demander le bornage de la parcelle par un géomètre et faire établir un acte auprès du notaire. Le conseil municipal valide cette acquisition et la régularisation de ce terrain. De plus, Monsieur le Maire indique que pour sécuriser l'intersection Grandsagnes/D911, une acquisition de terrain sera aussi nécessaire.

Lotissement l'Eminade : projet polygone

Monsieur le Maire indique qu'il a rencontré M. LINARD de Polygone, avec Monsieur MAUREL Jacques et Monsieur SOLIER Richard, pour présenter les projets d'habitat sociaux sur les terrains du lotissement l'Eminade. Les projets proposés seraient des habitats de type T4. Toutefois Polygone demande une participation de la commune pour la réalisation de certains travaux. Les élus attendent de voir la proposition des HLM départementaux car le budget de ce lotissement est déjà en déficit et la commune participe déjà en mettant à disposition les terrains.

École – SIVOS Pays Ségali

Le dernier conseil syndical a eu lieu le 1^{er} octobre 2024. Monsieur SOLIER donne le compte rendu de la séance. Le SIVOS a adopté la Convention Territoriale Éducatif Rural du Pays Ségali. Cette convention a pour objet d'œuvrer collectivement à un parcours cohérent du jeune de l'école maternelle jusqu'au collège. Le SIVOS a aussi délibéré pour la signature d'une convention sur les conditions de recouvrement des produits locaux avec la DGFIP. Il a également été question au cours de cette réunion du projet de réhabilitation et d'extension de l'école de Manhac.

Un groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de repas pour la restauration scolaire, les accueils collectifs de mineurs, les structures d'accueil de la petite enfance et la résidence des platanes est constitué entre le SIVOS et la communauté de communes du Pays Ségali. L'appel d'offre lancé le sera pour 1 année reconductible.

Le SIVOS rencontre des difficultés de recrutement de personnel et doit faire face à plusieurs arrêts maladie. Une réflexion sur l'organisation du temps de travail pourrait permettre une meilleure attractivité des postes au sein des écoles.

Le SIVOS compte 26 élèves de plus en 2024.

Le prochain conseil d'école aura lieu le mardi 15 octobre.

Pays Segali Communauté

Modification de l'attribution de compensation de la commune relative à la réévaluation du transfert de charges des accueils collectifs de mineurs ; des structures petite enfance et relais petite enfance ; et au développement de la compétence jeunesse : La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la Communauté s'est réunie pour traiter du calcul des charges transférées dans le cadre de l'accroissement des charges lié au fonctionnement des ACM, des structures petites enfance et RPE, et du développement de la compétence jeunesse sur le Naucellois. La commune a validé la prise en charge de ces coûts de fonctionnement.

Voire : Le rendez-vous avec M. POUGET Georges a été confirmé pour le 23 octobre. Les élus ont recensé les problèmes sur leurs différents secteurs. Les points retenus sont : le pont de Cussan (toujours sous réserve d'obtenir les subventions), le chemin de la Pouffre, la route entre Boutescur et Courbenac, la route de Drulhe, la sortie de Grandsagnes sur la RD911, le lotissement de Caufour, la route de Sardières pour le curage des banquettes.

Monsieur le Maire indique que la Communauté étudie un projet de zone d'activité à La Baraque de Cussan. À ce jour, la communauté ne dispose d'aucune zone le long de la RD911.

Questions diverses

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu M. BERARD, conseiller régional, pour faire un point sur les demandes en cours auprès de la Région.

Monsieur le Maire informe que la commune va participer au programme de recyclage des anciens mobiles. Orange et l'Association des Maires Ruraux de l'Aveyron s'associent pour promouvoir l'économie circulaire et organisent une collecte des mobiles usagés en Aveyron entre le 20 septembre 2024 et le 28 février 2025.

- Réunion commission urbanisme : elle se réunira le jeudi 17 octobre à 9h30 à la mairie pour la présentation des projets des HLM Départementaux sur le lotissement l'Eminade.

- Assemblée Générale de l'Association Départementale des Maires : elle aura lieu le 10 octobre à Rignac. Monsieur le Maire s'y rendra avec Monsieur MAUREL Jacques.

- Réunion du Syndicat Mixte des Eaux du Lévezou Ségala : elle aura lieu le 21 octobre à Gramond.

- Assemblée Générale d'Aveyron Ingénierie : elle aura lieu le 5 novembre 2024.

- Réunion de la commission « espaces sportifs » : elle aura lieu le mercredi 6 novembre 2024 afin de décider de l'implantation des jeux de fitness.

- Conseil Municipal : le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 8 novembre à 20h30.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 NOVEMBRE 2024

Sont présents : BÉGUÉ Elodie, BLANC Sébastien, CARRIÈRE François, GAYRARD Patrick, HENRY Christian, JANKOWSKI Sandrine, MAUREL Jacques, POUGET Sabine, SOLIER Richard, SOULIÉ Jean-Marc.

Absents et excusés : BLANC Stéphane, BOUZID Patricia, MOUYSSSET Sandrine.

Secrétaire de séance : SOLIER Richard

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu et le procès-verbal de la dernière séance.

EPF : Convention opérationnelle « Aménagement de l'ilot du Vieux Château »

L'EPF est un établissement public de l'État à caractère industriel et commercial. Il est habilité à procéder à toutes acquisitions foncières immobilières et foncières de nature à faciliter les opérations d'aménagement. L'EPF contribue à la réalisation de programme locatif, avec 25 % minimum de logements sociaux. Cette convention opérationnelle est signée pour 8 ans entre l'EPF, la Commune et la Communauté de Communes. Le recours à l'EPF permet à ce dernier de se substituer à la commune pour tout ce qui est droit de préemption urbain à l'intérieur de la zone définie. Le partenariat avec l'EPF permettrait la restauration de l'habitat ancien avant que celui-ci ne soit trop dégradé.

Décision modificative sur le budget annexe « service assainissement »

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de modifier le budget du service assainissement afin d'inscrire des écritures au chapitre 68 concernant « les dotations aux dépréciations des actifs circulants ».

Emprunt : choix de l'établissement bancaire

Monsieur le Maire indique que pour financer les travaux d'installation des panneaux photovoltaïques sur le hangar communal du Fraysse, il a sollicité plusieurs établissements bancaires. Il présente les offres reçues. Le Conseil Municipal valide un emprunt de 42 000 € auprès du Crédit Agricole.

Lotissement l'Eminade

Monsieur le Maire indique qu'une rencontre avec les HLM départementaux a eu lieu courant octobre. Le rendez-vous a été décevant. Que ce soit les HLM départementaux ou Polygone, la participation financière demandée à la commune est trop importante. Le Conseil Municipal préconise de remettre une annonce pour essayer de vendre les lots restants, la dette de ce budget étant trop importante pour financer encore une partie des travaux des organismes sociaux.

École – SIVOS Pays Ségali

Le premier conseil d'école a eu lieu le 15 octobre 2024. Depuis la rentrée 2024, l'école a mis en place l'ENT-école, application financée par le SIVOS. Cette application permet de diffuser des informations aux familles, sous format numérique. La directrice enverra des messages à toutes les familles via cette application.

Il a été fait état des travaux en attente qui devaient être effectués à l'école pendant les vacances de la Toussaint :

- Mise en place des séparateurs aux toilettes des enfants de maternelles
- L'ajout de bandes rugueuses sur la passerelle en bois.
- L'ajout de panneaux en liège sous la véranda de classe de Mme BONNEVIALE pour des affichages.
- Remettre les lumières au niveau des escaliers maternelle.

L'absence de Christine a compliqué le travail d'Isabelle et Sonia qui ont dû gérer à deux le temps périscolaire pendant une partie de son congé maladie.

L'école a un problème de stockage de matériel. Des solutions doivent être envisagées.

Pas de réunion du SIVOS depuis le dernier conseil.

Pays Segali Communauté

Modification des statuts : La communauté de communes a délibéré le 17 septembre 2024 pour modifier ses statuts. Il convient à chaque conseil municipal de délibérer pour valider cette modification qui porte sur la redéfinition de l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle de l'Action Sociale en intégrant les quatre compétences nouvelles en matière de petite enfance selon les dispositions de la loi du 18 décembre 2023.

PLUI : la communauté de communes a lancé le PLUI. Cette procédure va prendre plusieurs années. Des informations régulières seront partagées via le site internet, le Panneau Pocket ou le bulletin communal.

Voirie : le programme des travaux voirie pour 2025 a été étudié lors du passage de M. Georges POUGET fin octobre. Ce dernier doit étudier le coût des travaux pour la sécurisation de la tournée de Grandsagne. Une modification des limites de terrain doit être envisagée avec Mme BOUYSSI pour pouvoir permettre cette sécurisation. Des travaux sont également nécessaires sur le chemin de la Pouffre. Le réseau pluvial est abîmé et par voie de conséquence la route l'est aussi. Enfin des travaux de finition de la voirie du lotissement « le Clos de Caufour » sont à l'étude. Ces travaux de voirie seraient l'occasion de mettre en place l'éclairage public sur ce lotissement. Sur les 5 socles prévus, 3 sont déjà très endommagés. Le nombre de ces éclairages pourrait être revu à la baisse et le choix de luminaires autonomes pourrait être préféré au raccordement au réseau. Des travaux de creusement de banquettes sont à prévoir de Courbenac à Boutescur et Impasse de la Sarrade. Les élus sont invités à signaler les travaux de leur secteur.

M. GAYRARD Patrick fait part du nouveau marquage de la RD911 et de la dangerosité des pointillés à cause de la « cuvette » avant le virage. Un signalement doit être fait auprès des services technique du Département.

L'office de tourisme a un nouveau directeur en la personne de M. Romain REMY. Il a remplacé Mme Hélène BIBAL. Il a pris ses fonctions début octobre.

Le conseil communautaire de PSC a adopté, le 30 novembre 2023, une convention de partenariat avec l'EPAGE pour la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Intercommunale (ABiC). L'objectif d'un ABiC est de rassembler et de cartographier les données relatives à la faune, à la flore et aux habitats d'un territoire spécifique, à l'échelle intercommunale, en ciblant certains sites qui présentent des enjeux (urbanistiques, environnementaux). Outre ces aspects relatifs à la connaissance de la biodiversité, l'ABiC et notamment les inventaires vont permettre d'alimenter les documents de planification et d'urbanisme pour lesquels les évaluations environnementales sont aujourd'hui souvent nécessaire. Il s'agit également de tendre vers une meilleure conciliation des projets de développement avec les enjeux de protection de l'environnement. Cette démarche durera 3 ans et est financée à 80% par l'Office Français de la Biodiversité et 20% par l'EPAGE. Ce travail sera piloté par l'EPAGE en lien avec des partenaires locaux et avec l'appui des services de PSC.

La communauté de communes va conventionner avec « Refashion » un éco-organisme en charge du recyclage et du traitement des déchets issus de produits TLC (**textiles d'habillement, linges de maison et chaussures**).

Questions diverses

Animations de fin d'année :

- **Téléthon :** Madame POUGET Sabine donne le programme retenu pour la journée de soutien en faveur du Téléthon, le samedi 30 novembre 2024. 14h00 départ de la marche depuis la salle des fêtes, arrivée au four à pain, 20h45 soirée théâtre avec la troupe « Bruits de couloirs » de Luc-la-Primaube.

- **Noël :** Madame BÉGUÉ Elodie indique que l'animation de Noël aura lieu le samedi 14 décembre à partir de 14h30 autour de la salle des fêtes et de la mairie. le programme de cette après-midi sera distribué dans les boîtes aux lettres. Il est demandé aux conseillers de participer en amenant un gâteau pour le goûter des enfants. Une réunion de la commission animation est programmée pour le lundi 18 novembre 2024 à 20h30.

Les associations communales participent à ces deux journées.

Comptes rendus réunions

- Messieurs MAUREL Jacques et GAYRARD Patrick ont assisté à la réunion du SMELS qui avait lieu à Gramond. Vu le contexte et la difficulté d'atteindre le quorum à chaque réunion, le SMELS envisage de passer de 2 représentants par commune à 1. Au cours de la réunion, le rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau a été voté.

- Monsieur MAUREL Jacques s'est rendu à l'Assemblée Générale d'Aveyron ingénierie. Cette réunion a été l'occasion de présenter les services d'AI. Une révision des statuts sera proposée lors d'une nouvelle assemblée.

- Monsieur le Maire indique avoir assisté à la réunion du SMICA qui s'est tenu le 7 novembre 2024. Le syndicat a présenté son offre de services. La quasi-totalité des communes aveyronnaises adhèrent à ce syndicat mixte pour la modernisation et l'ingénierie informatique des collectivités.

- Monsieur le Maire indique que Madame MOUYSSSET Sandrine lui a transmis les devis pour le voyage à Haimps prévu en 2025. Monsieur le Maire de HAIMPS étant présent lors de ce conseil, il explique brièvement le programme proposé par son équipe pour notre accueil.

- Monsieur le Maire indique que les agrès de fitness ont été reçus et que leur mise en place, ainsi que la mise aux normes de l'aire de jeux déjà existante, devraient avoir lieu avant la fin du 1^{er} trimestre 2025.
- Monsieur le Maire propose aux conseillers une journée technique sur le thème « le défi de la gestion intégrée des eaux pluviales : conduire un projet de désimperméabilisation des sols » organisé par l'Association des Syndicats du Bassin Versant Tarn-Aveyron et la Plateforme Technologique GH₂O à Fonlabour à Albi.
- Le prochain Conseil Municipal devrait avoir lieu le vendredi 13 décembre 2024.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2024

Sont présents : BLANC Sébastien, BLANC Stéphane, CARRIÈRE François, HENRY Christian, JANKOWSKI Sandrine, MAUREL Jacques, MOUYSET Sandrine, SOLIER Richard, SOULIÉ Jean-Marc.

Absents et excusés : BÉGUÉ Elodie, BOUZID Patricia, GAYRARD Patrick, POUGET Sabine.

Secrétaire de séance : JANKOWSKI Sandrine

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu et le procès-verbal de la dernière séance.

Fixation des divers tarifs 2025

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de fixer les divers tarifs 2025 concernant les locations des salles (salle des fêtes, maison des associations, salle de réunion), des chapiteaux, des concessions du cimetière, et des tarifs relatifs à la voirie. Il indique que suite à la commission « finances » du 12 décembre 2024, les membres de la commission proposent des augmentations de certains tarifs, notamment ceux du gîte.

Tarifs redevance assainissement

Monsieur le Maire indique que la commission « finances » propose de revoir les tarifs de la redevance pour l'année 2026. Part fixe = 86 € ; Part variable (calculée sur la consommation d'eau) = 1,08 / m³. Le conseil municipal valide ces tarifs.

Réforme des redevances de l'eau

Les redevances existantes pour pollution de l'eau et modernisation des réseaux d'assainissement collectif vont être remplacées à compter du 1^{er} janvier 2025 par de nouvelles taxes. Pour l'assainissement cette taxe s'intitulera « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif ». Cette redevance est facturée par l'agence de l'eau aux collectivités compétentes pour traitement des eaux usées qui en sont les redevables. Le tarif de base est fixé par l'agence de l'eau 0.35€ m³ ; (en 2024 0.25€ m³). Le tarif applicable est modulé en fonction de la performance du ou des systèmes d'assainissement collectif (station d'épuration et l'ensemble du système de collecte des eaux usées raccordé à cette station d'épuration) de la collectivité compétente pour traitement des eaux usées. Le nouveau taux appliqué à compter du 1^{er} janvier 2025 est de 0,45 € / m³.

Personnel

Monsieur le Maire rappelle : Les collectivités territoriales et les établissements publics doivent participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents dans les domaines de la santé et de la prévoyance. Cette participation devient obligatoire :

- pour le risque prévoyance à effet du 1^{er} janvier 2025 selon un minimum, à ce jour, de 7 € brut mensuel,
- et pour le risque santé à effet du 1^{er} janvier 2026 selon un minimum, à ce jour, de 15 € brut mensuel.

Le Conseil Municipal, dans l'attente de l'avis du Comité Social Territorial, décide de retenir la procédure de labellisation pour la participation au risque prévoyance. Le montant de cette participation est fixé à 18 € par mois par agent (montant égal à la moyenne départementale)

Aide exceptionnelle

Faute d'éléments permettant de statuer sur ce dossier, la question est reportée à un conseil municipal ultérieur.

Clôture du budget annexe lotissement « le Clos de Caufour »

L'ensemble des lots étant vendus, et la dernière échéance de l'emprunt ayant été prélevée au 30 novembre 2024, le Conseil Municipal décide de clôturer ce budget au 31/12/2024. Le déficit du budget d'un montant de 10 982,72 € sera pris en charge par le budget principal.

Projets communaux : demande de subventions

La commission « finances » a élaboré, selon une grille établie par le PETR, une liste des travaux à l'horizon 2027. Cette programmation sert de base aux différentes demandes de subventions que pourrait déposer la commune auprès des différents partenaires. Monsieur le maire liste les projets envisagés pour la période 2025-2027 :

- Village d'avenir (aire de camping-car, ombrière photovoltaïque, plateforme technique, bornes de recharges électriques, parking non imperméabilisé...)
- Rénovation / réhabilitation bâti ancien en centre bourg

- Réfection toiture clocher église classée XIVème siècle
- Rénovation énergétique des bâtiments communaux pour amélioration de l'étiquette énergétique
- Rénovation gîte communal (isolation par l'extérieur + remplacement menuiseries)
- Remplacement chaudière à gaz de la Résidence de la Fontaine
- Aire de covoiturage (réaménagement carrefour Grandsagnes-RD911 pour sécurisation)

École – SIVOS Pays Ségali

Monsieur le Maire indique qu'il convient de délibérer sur la participation de la commune au projet de l'école de Manhac. Le SIVOS étant un Syndicat, la structure ne perçoit pas d'impôt ni de redevances. Sa capacité financière repose sur les participations des communes adhérentes. Pour chaque investissement dans une commune, cette dernière prend en charge 50 % de l'emprunt et l'ensemble des communes participent à hauteur de 50 %. Il est demandé à la commune de délibérer pour la prise en charge et la méthode de calcul des travaux de l'école de Manhac. Le conseil municipal valide le montant de sa contribution, à savoir 2 325,78 € sur 25 ans.

Pays Ségali Communauté

Concernant la voirie, le marché a été attribuée à La Colas pour le secteur de Boussac. Pour les travaux préparatoires, le marché a été refusé. La communauté de communes renégocie avec les entreprises.

La Communauté de Communes a lancé la procédure pour la réalisation du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal). Vous pouvez faire vos observations sur le registre situé à la mairie.

Monsieur BLANC Sébastien indique qu'il a participé à une réunion de la commission sport. Un bilan énergétique a été demandé. Beaucoup de travaux sont à envisager notamment au gymnase de Baraqueville, où il y a des infiltrations d'eau. La toiture serait à refaire et les élus ont proposé d'envisager la pose de panneaux photovoltaïques.

Il a été question de la piscine de Sauveterre. Une fuite a été détecté au niveau de la bonde mais celle-ci est inaccessible. L'avenir de la piscine est compromis. À Naucelle, des travaux d'entretien du gymnase doivent être fait, notamment une porte qui a été vandalisée. Il va être mise en place un système de code d'accès.

Décisions modificatives

Les crédits étant insuffisants sur le service assainissement, le budget principal commune et le budget photovoltaïque, le conseil municipal valide les décisions modificatives.

Questions diverses

Animations de fin d'année :

- **Téléthon** : Madame POUGET Sabine a transmis le bilan du Téléthon : « Nous avons récolté 1503,60€ pour le Téléthon, avec 42 marcheurs donateurs (36 qui ont vraiment marché) et 115 spectateurs le soir. C'est notre meilleure année depuis le début de ce mandat.

Les associations : la marche, le foot, les aînés, le comité d'animation et le four à pain, ainsi que la troupe bruits de couloir et les organisateurs ont permis la réussite de cette journée. »

- **Noël** : l'animation de Noël aura lieu samedi 14 décembre 2024. Elle aura lieu autour de la salle des fêtes et de la mairie.

Préparation des vœux 2025 : Les vœux auront lieu le dimanche 12 janvier 2025. Monsieur le Maire demande à chaque conseiller de signaler les nouveaux arrivants de chaque secteur afin de les inviter ce jour-là.

Réunion commission communication : Une réunion pour la préparation de l'information communale doit être envisagée début 2025. L'ensemble des membres de la commission n'étant pas présents, la date sera fixée ultérieurement.

Prochain conseil municipal : Le prochain conseil aura lieu le jeudi 9 janvier 2025 à 20h30.

Sécurité routière : Monsieur BLANC Stéphane a assisté à une réunion « Sécurité routière » organisée par les services de l'État. L'alcool et les stupéfiants restent des facteurs aggravants mais le téléphone est toujours une des principales causes d'accident. Des appels à projets sont lancés pour sensibiliser la population.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JANVIER 2025

Sont présents : BÉGUÉ Elodie, BLANC Sébastien, BLANC Stéphane, CARRIÈRE François, GAYRARD Patrick, HENRY Christian, JANKOWSKI Sandrine, MAUREL Jacques, MOUYSET Sandrine, POUGET Sabine, SOLIER Richard, SOULIÉ Jean-Marc.

Absents et excusés : BOUZID Patricia. **Secrétaire de séance** : HENRY Christian

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu et le procès-verbal de la dernière séance.

Monsieur le Maire demande au conseil de rajouter 3 délibérations à l'ordre du jour concernant la fixation des prix des terrains communaux hors lotissement, une aide exceptionnelle aux sinistrés de Mayotte et une décision modificative au budget principal commune pour l'année 2024. Le conseil valide ces rajouts.

Autorisation au maire de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget

Monsieur le Maire est autorisé, dans la limite de 25 % des dépenses d'investissement inscrite sur le budget 2024, à mandater les dépenses d'investissement à intervenir avant le vote du budget 2025. Il s'agit notamment de pouvoir payer l'entreprise qui a réalisé les travaux de modernisation de l'éclairage public, ainsi que des dépenses liées au remboursement de caution de locataire.

Exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des logements achevés depuis plus de 10 ans au 1^{er} janvier de la première année d'exonération ayant fait l'objet de dépenses d'équipement destinées à économiser l'énergie

Comme pour les logement neufs, la commune décide d'exonérer les logements anciens faisant l'objet de travaux de rénovation destinés à réduire les dépenses énergétiques. Les propriétaires ayant engagés ce genre de dépenses doivent se rapprocher des services des impôts fonciers de Millau.

Taux de la taxe d'aménagement à compter du 1^{er} janvier 2026

À compter du 1^{er} janvier 2026, le taux de la taxe d'aménagement est porté à 3 % sur l'ensemble du territoire communal.

Modification de la participation pour l'assainissement collectif (PAC)

Le montant de la participation pour raccordement à l'égout passe de 3 900 € à 4 400 € au 1^{er} janvier 2026.

Personnel

Protection Sociale Complémentaire Prévoyance

Pour faire suite à la délibération du 13 décembre 2024, et suite à l'avis du Comité Social Territorial, la commune valide la participation employeur en matière de prévoyance à 18 € par agent et par mois si celui-ci justifie avoir souscrit une offre labellisée.

Création d'un emploi permanent

Le conseil municipal décide de créer un poste d'agent technique à mi-temps pour renforcer l'équipe technique notamment au niveau des espaces verts.

Lotissement l'Eminade : baisse du prix de vente des terrains

Les prix des terrains restant sur le lotissement l'Eminade sont fixé à 15 € le m². Une nouvelle publicité sera faite afin de proposer ces terrains viabilisés à la vente.

Demande de subventions au titre de la DETR

Une demande de subvention au titre de la DETR va être déposée pour des travaux de rénovation énergétique des bâtiments en particulier la modernisation du système de chauffage de la Résidence de la fontaine. Des demandes de devis vont être expédié afin de remplacer la chaudière gaz dans un premier temps. Les autres bâtiments communaux concernés par des travaux de rénovation énergétiques seront à l'étude en 2025 pour un dépôt de demande d'aide en 2026.

SIVOS du Pays Ségali : adoption de la participation financière dans le cadre de l'opération « réhabilitation et extension de l'école de Manhac », nouvelle répartition

Monsieur le Maire expose que la première répartition concernant la participation financière des communes au projet de l'école de Manhac n'ayant trouvé consensus, une nouvelle répartition a été proposée aux membres du SIVOS.

Fixation prix de vente des terrains communaux

Pour faire suite à la modification des prix au m² des terrains de l'Eminade, Monsieur le Maire propose de fixer le même tarif, pour les terrains appartenant à la commune, situés dans le domaine privé de celle-ci en secteur constructible du PLU.

Soutien aux sinistrés de Mayotte

Monsieur le Maire relai les appels de soutien à la population de Mayotte de l'AMF et l'AMFR. Comme lors d'évènement climatique précédent, une aide de 2 € par habitants sera versé en don auprès de la Croix rouge pour venir en aide aux sinistrés de Mayotte.

Décisions modificatives aux budgets

Les crédits votés au chapitre 012 du budget principal de la commune ayant été insuffisant, il convient de réviser les crédits de ce chapitre.

Questions diverses

Les vœux de la municipalité auront lieu le dimanche 12 janvier 2025. A cette occasion, Monsieur le Maire remettra aux nouveaux habitants le livret d'accueil élaboré par la Communauté du Pays Ségali.

LE CONSEIL MUNICIPAL EN VISITE A VILLENEUVE

C'est un rituel depuis de nombreuses années déjà pour le conseil municipal qui se retrouve dans un cadre familial pour une sortie annuelle le conduisant à la découverte d'un coin de notre département qui offre tant de lieux et sites particuliers à découvrir. Une fois n'est pas coutume, cette année a conduit le groupe vers l'est de l'Aveyron et de VILLENEUVE en particulier. La matinée visite des grottes de FOISSAC avec leur richesse minérale qui jouxte le causse du Quercy, offrant un témoignage concret de nos ancêtres préhistoriques au travers d'objets ou de peintures rupestres. Une fois sortis des entrailles de la terre, direction le saut de la Mounine pour sa vue imprenable sur la vallée du Lot et son méandre mais les conditions climatiques en ont décidé autrement. Direction VILLENEUVE pour le repas de midi et visite du village l'après-midi qui vient tout fraîchement de rentrer dans le cercle privilégié des « Plus beaux villages de France ». L'autre moment important fut bien évidemment la visite du musée Jean Marie PERIER et de ses clichés devenus intemporels de la période yéyé : Souvenirs, souvenirs...



LES INFATIGABLES SUR LE LARZAC

Pour leur sortie automnale, les infatigables de BOUSSAC – VORS ont pris la route du Larzac à bord d'un bus SEGALA CARS qui les a conduits à STE EULALIE DE CERNON. Cette vieille citée templière a vu depuis quelques années son ancienne gare transformée pour recevoir une version inédite de voyageurs que sont les pédaleurs du rail. Installés sur leur étrange machine à pédale la cinquantaine de participants a pris la route, pardon les rails, pour se diriger nonchalamment huit kilomètres en aval à l'ancienne gare de LABASTIDE PRADINES. Un voyage à la fois bucolique et ludique avec des vues inédites sur les paysages du Larzac et le village pittoresque de LABASTIDE PRADINES. La motrice a remonté voyageurs et machines en gare et le groupe s'est ensuite dirigé vers la localité de LA CAVALERIE pour prendre le repas de midi au restaurant de LA POSTE. Retour ensuite à STE EULALIE DE CERNON pour un moment culturel avec la guide MELISSA qui a présenté le village, son histoire et ses murs étroitement liés à celle des templiers qui ont largement conditionné la vie de cette région.



DU RIRE POUR TOUS



« On ne rit pas parce qu'on est heureux, on est heureux parce qu'on rit » Cette maxime du docteur KATARIA suffit à elle-même pour résumer tous les bienfaits du rire. Les sujets sont hélas trop nombreux pour que l'on ait toujours envie de rire mais cette thérapie semble incontournable afin de pallier à cet état de fait. Il est scientifiquement prouvé qu'il est bon pour la santé, c'est un réflexe vital pour notre

corps, il stimule l'énergie, améliore les relations sociales, les performances au travail, réduit le stress, améliore le sommeil, diminue la pression artérielle entre autres bienfaits provoqués. Il s'agit là d'un exercice physique qu'il vous est proposé de venir découvrir sous la conduite de Sarah CARRIE qui propose un club du rire appelé « Yoga du rire » une semaine sur deux le mardi de 18 h à 19 h à la salle des fêtes de BOUSSAC. Prochaines séances le 8 octobre, 5 et 19 novembre, 3 et 17 décembre. Pour plus d'informations vous pouvez aller sur Facebook « Ségala en joie » ou appeler le 06 232 65 19 21. Bon rire à tous.



DU CLASSIQUE AVEC « L'AIR DE RIEN »

Une nouvelle fois les voutes de l'église ont résonné aux airs de musique dite classique. Il y eut récemment un concert de musique baroque, et tout dernièrement c'est Pierre LAURENT, résident au village qui est venu interpréter (au piano) avec Guillaume CROUZELLE (baryton) et Marion GROUGH (flute) plusieurs morceaux de musique d'opéra. Malgré le beau temps extérieur, il y eut une très bonne assistance de mélomanes venus apprécier ce groupe musical appelé tout à propos « l'air de rien ». Après s'être déjà produit dans la région, celui-ci a régalé les oreilles de l'assistance avec entre autres CARMEN (BIZET), la flute enchantée (MOZART), cosi fan tutte, entrecoupés de pièces contemporaines à la flute et au piano (Yann CLARKE et PIAZOLLA). Ce fut un moment très agréable pour cette initiation à l'opéra.



LES BIJOUX DE CANDIE : DES ŒUVRES UNIQUES



On avait déjà parlé de Candie BOURSINHAC, manuelle dans l'âme et surtout dans ses doigts qui s'était lancée dans la création de bijoux qu'elle menait conjointement avec son activité professionnelle. Sa passion a pris une nouvelle tournure et elle se consacre désormais uniquement à la réalisation de ses diverses parures. On peut la rencontrer dans différents salons et marchés

d'artisanat d'art où elle vient présenter ses magnifiques créations. Son activité est en infinie adaptation à de nouvelles technologies et son but avoué est de devenir une autodidacte dans son métier, toujours à la recherche de nouveaux procédés pour façonner ses diverses pièces.



Voici ses coordonnées (www.abracadamoibijoux.fr – 06 51 48 53 95)

LE FRANCHISSEMENT DU RUISSEAU DE TIRECABRE SECURISE

« Sur les chemins de BOUSSAC et du Ségala » est une association vouée à organiser des randonnées mais elle a également vocation à assurer l'entretien des réseaux communaux à savoir, élagages, aménagements de chaussées, entretien de passerelles. En ce qui concerne ces dernières, la commune en recense six en mitoyenneté avec nos voisins de CASTANET et GRAMOND. Les premières ont plus de trente ans d'existence et leur état devenant critique pour la sécurité des promeneurs nécessite un renouvellement de ces aménagements. C'est ainsi que tout récemment une équipe de bénévoles munis d'outillages adéquats s'est rendu à MARSENDE afin de reconstruire une des trois passerelles qui permettent le franchissement du ruisseau de TIRECABRE. Une bonne demi-journée de travaux au son des scies et visseuses a ainsi permis de sécuriser le franchissement de ce cours d'eau qui se jette quelques centaines de mètres en aval dans le LEZERT. Avec Yves DUTEIL comme parrain de l'école communale auteur de la célèbre chanson « Le petit pont de bois » on se devait bien de rendre son intégrité à notre petit pont de bois qui ne tenait plus guère que par « un mystère et deux piquets tout droits... »



MISSION MARAICHAIRE ACCOMPLIE POUR ARTHUR FRARESSO EN BOLIVIE



Les passions engendrent souvent la destinée professionnelle et cela pourrait bien être le cas d'Arthur FRARESSO qui a toujours eu un attachement privilégié à la terre et au maraichage en particulier. S'il n'est pas issu d'un milieu agricole, le potager familial lui convient déjà très bien pour s'exercer concrètement à planter, semer et faire pousser différents légumes. C'est tout naturellement que dans son cursus scolaire il a rejoint l'école de PURPAN pour y préparer son diplôme d'ingénieur. Une formation qui l'a conduit à faire un voyage de plusieurs milliers de kilomètres pour se rendre en BOLIVIE en compagnie d'un camarade de classe Paul IMBERT (production animale). Une mission humanitaire et de solidarité qui leur a fait toucher du doigt les réalités locales : Six heures de trajet pour se rendre à l'école en est un exemple concret, d'où la nécessité d'être en internat. Leur intervention s'est faite dans le cadre d'une fondation fondée il y a 50 ans et qui œuvre sur quatre pôles (Education, handicap, spiritualité, agriculture). L'intervention tangible d'Arthur fut entre autres d'implanter des potagers à MONTEAGUDO – SAN JORGE DE IPATI – BUENA VISTA – CANCHAS BLANCAS – HUANUMILLA – SAN LUCAS. Ils sont également intervenus sur l'environnement face par exemple à une

consommation exponentielle de plastique. Le monde dit moderne s'est introduit de manière anarchique dans le pays et par exemple les enfants, tous munis de portables, doivent apprendre à se défaire de cette empreinte nocive. En matière d'élevage, Paul de son côté se rendit en montagne récupérer des bovins afin de leur consacrer une période d'engraissement. Petit exemple, ils ont ensilé 0.70 ha de maïs en un jour et demi (coupé à la machette et broyé avec un petit broyeur à poste fixe). Afin de pérenniser cette opération, des aides matérielles ont été faites (matériel d'irrigation, four, matériel éducatif...) et la fondation a également mis en place des moyens pour générer des revenus, notamment l'élevage de reines pour leur revente en apiculture.

Pour ce qui est de la nutrition, le riz, les pâtes et les pommes de terre constituaient les sources principales, ce qui était certes très riche mais très déséquilibré en vitamines avec des carences qui engendraient plusieurs problèmes, pour preuve 20 % des enfants avaient des problèmes de vue.

Une mission qui fut très gratifiante pour Arthur et Paul leur permettant de consolider leur formation et d'apporter leur expérience à la jeunesse Bolivienne. Ils tiennent à remercier tous les partenaires financiers qui leur ont permis de mener à bien leur mission.



LES RANDONNEURS DANS LES VIGNES



La nouvelle saison des randonneurs « sur les chemins de BOUSSAC et du SEGALA » a bien commencé avec une bonne quinzaine de participants en moyenne à chaque sortie. Ces rendez-vous pédestres hebdomadaires conduisent aussi hors SEGALA et font découvrir globalement des circuits du Rouergat, et le dernier en date était programmé à CLAIRVAUX. Départ du village niché au creux d'une vallée au milieu des vignes où un petit chemin conduit vers BRUEJOULS, son binôme (ou vinome), mieux approprié à l'environnement). Le temps d'un moment à s'ébahir devant le tassou géant qui trône

sur la place de l'église et c'était ensuite une longue montée vers le plateau sur lequel étaient servis des points de vue tout à fait admirables sur la vallée, les coteaux et les feuilles de vigne qui prennent leurs habits d'automne, les villages de PANAT et CASSAGNES CONTAUX. Dans la descente, point d'orgue de la balade avec la traversée de PANAT, avec son château et les maisons caractéristiques agglutinées autour sur un piton rocheux. Il ne restait plus alors qu'à emprunter un sentier abrupt pour rejoindre CLAIRVAUX et parcourir le dédale de ruelles bordées de maisons édifiées en grès rouge. Même si cette randonnée est près de chez nous, il y avait tout de même un petit air de dépaysement qui traduit bien la diversité de notre département.



LA CHOUCROUTE : UN SUCCES QUI DURE



S'il est une festivité de la commune qui est à ranger dans les classiques, la soirée choucroute y prend une place de choix. Par conséquent, c'est tout naturellement qu'il a soufflé récemment un petit air d'ALSACE autour de cette spécialité venue de l'est. Elle fut importée avec succès par Roger LAMBERT (le plus AVEYRONNAIS des Alsaciens) qui peut être fier, là où il est, de son initiative. Une équipe dynamique du comité a su toujours faire perdurer son savoir-faire depuis de nombreuses années, sachant combiner à souhait l'alchimie des choux, des saucisses, du lard fumé, sans oublier les grains de

genièvre... N'en faisons pas un chou mais force est de constater qu'elle régale chaque année près de 200 convives, le seuil des inscriptions étant toujours très vite atteint.



LE TELETHON FEDERE TOUJOURS AUTANT



Une fois de plus la tradition de fin d'année qu'est la journée téléthon fut encore un bel exemple de mobilisation pour cette opération de collecte nationale. Un formidable engouement qui cristallise des milliers d'activités dans le pays depuis bientôt quarante ans et qui se traduit par de nombreuses contributions mises bout à bout, d'où en résulte à une belle moisson de fonds. Une manne conséquente qui finance la recherche et qui est un véritable espoir pour les personnes, et les jeunes en particulier, atteints de maladies génétiques. Les associations de la commune ont répondu à cet appel, et tout a commencé par une

randonnée avec une quarantaine de participants qui les a conduits à MASGARNIT – DRUILLE – ST JULIEN – FRAYSSINET – LE FRAYSSE – LA CABANE et retour à BOUSSAC. Un temps superbe (une fois n'est pas coutume), a accompagné les marcheurs solidaires. En soirée, la troupe « bruits de couloir » est venue régaler un nombreux public (la salle était comble) avec une succession de sketches aussi délirants les uns que les autres. Merci encore à cette troupe qui vient se produire gracieusement et à toutes celles et ceux qui sont venus soutenir cette belle opération qu'est le téléthon.



FIN D'ANNEE CHARGEE POUR LES INFATIGABLES



La grande famille des infatigables s'était donné rendez-vous comme chaque fin d'année pour son assemblée générale. Une assemblée qui est accueillie par François CARRIERE – Maire de la commune – Le président Serge BRAS remercie à son tour la municipalité pour son soutien ainsi que la contribution des employés communaux. Forte » de 70 adhérents, l'association se porte bien, preuve en est du déroulement des activités programmées tout au long de l'année. Une dizaine de rencontres ont jalonné l'année écoulée, générant autant de bons moments partagés. De grands remerciements à l'égard de MARYVONNE pour son travail de secrétaire et sa grande contribution à la décoration de la salle qui a plongé toute l'assistance dans la réelle ambiance des fêtes de fin d'année. Le ministre des finances en place Francis POUGET, présente les comptes détaillés de chaque activité et l'exercice écoulé laisse apparaître un solde positif tout à fait sain. Après adoption de celui-ci, le bureau démissionnaire renouvelle sa candidature et est reconduit pour 2025.

Une fois la démarche administrative terminée, ce fut le moment de passer à table pour partager le repas concocté par le restaurant « Les coquelicots » de MOYRAZES. Une fois n'est pas coutume, ce moment fut prolongé pour laisser la place à un spectacle de chants interprétés par Jean-Pierre et Isabelle. Il s'agissait là de chanteurs amateurs qui ont brillamment interprété des chansons Françaises, chansons à succès des années 60-70-80 qui furent reprises par l'assistance, générant ainsi une belle ambiance de fête.



LES ENFANTS INSTALLENT UNE CRECHE DANS L'EGLISE DU VILLAGE



Noël approchait avec son cortège de décorations et illuminations en tout genre. Si l'église du village bénéficiait d'illuminations extérieures très remarquées, l'intérieur n'était pas en reste et c'est ainsi que tout récemment, adultes et enfants conduits par le relais paroissial ont installé la crèche. Avec des accessoires naturels, sublimés par leur assemblage, le résultat est magnifique et donne ainsi un air de fête et surtout une ambiance chaleureuse au cœur de l'église. Chaque enfant a inscrit son prénom sur un galet et ces cailloux rassemblés devant la crèche symbolisent parfaitement un chemin de

joie en cette période de fêtes. Toutes nos félicitations à celles et ceux qui ont conduit cette initiative et bien sûr aux enfants pour leur précieuse collaboration.



QUAND LES ENFANTS FONT LA FÊTE

Noël est bien la fête des grands et des petits, mais force est de constater que pour les enfants cette période de l'année les rend particulièrement fébriles. Il y a bien sûr les cadeaux mais les animations proposées autour des fêtes de Noël sont autant de petits bonheurs procurés auprès de nos chers petits. À cet égard, municipalité et associations ont mis en place un grand programme d'activités diverses : Coloriages, maquillages, animaux mécaniques, origami, imprimante 3 D, contes à la bibliothèque, parcours ludique à travers le village, etc... Autant de petits bonheurs qui ont suscité l'enthousiasme de tous. Il y eut bien sûr l'arrivée tant attendue du père Noël provoquant la surprise et l'ébahissement des enfants émerveillés par sa présence. Les parents et les plus grands ont également participé à la fête et ont pu apprécier les gâteries de Noël : Bonbons, gâteaux et vin chaud ont réchauffé les cœurs et les gosiers (avec modération)



LES ECOLIERS MONTENT SUR SCENE

Les écoliers de l'école Yves et Noëlle DUTEIL sont montés sur scène pour le spectacle de fin d'année avant de faire la pause scolaire pour les vacances de Noël. Depuis quelques semaines déjà ils se préparent sous la bienveillance de Camille roux (comédienne et professeur de théâtre) sur un thème très opportuniste « Avoir réponse à tout ». Sur une scène où pour tout décor un seul gros livre de fables trônait, tous les enfants se sont succédés, des plus petits aux plus grands avec une maîtrise très accomplie du verbe et de la répartie qui ont ravi le nombreux public présent. Sous la conduite de Camille ils ont pensé et fait évoluer le scénario afin de procurer des émotions et mettre du relief à la vie. « A partir d'aujourd'hui on est obligés de grandir pour devenir adultes ». Les spectateurs présents étaient certes acquis à ces acteurs du jour, mais le tonnerre d'applaudissements qui a clôturé le spectacle fut révélateur de leur talent et de leur implication à jouer ces rôles improvisés. La soirée s'est terminée autour du verre de l'amitié offert par l'APE après cet agréable moment qui précède la période de fêtes que nous souhaitons bonnes à toutes et tous.



UNE CHORALE AUX AIRS DE FÊTE

La chorale « Au fil des chants » est venue à nouveau enchainer un nombreux public dans l'église de BOUSSAC. Le talent de ces chanteurs amateurs n'est plus à démontrer et c'est encore une fois avec brio qu'ils ont ravi l'assistance sous la direction de leur chef de cœur Philippe CUNY accompagné à la flute traversière par Alain TRANIER. Ils ont interprété un large répertoire de chants de Noël : C'est Noël tous les jours - La terre est si belle – Couché sur un peu de paille – Douce nuit – Nuit de lumière ... Autant de paroles et de musiques qui ont communiqué de la chaleur et des émotions dans les cœurs. Après une salve d'applaudissements, tout le monde était convié à la salle des fêtes pour y partager le pot de l'amitié.



L'ESSOR CARTONNE A LA SALLE DES FETES



Le weekend dernier l'essor de BOUSSAC n'a pas réalisé de carton sur les stades mais en a fait un par contre à la salle des fêtes pour son quine annuel. En effet, la salle était bondée et la vente de cartons s'est faite à un tel rythme que les organisateurs se sont même trouvés dépourvus de munitions. Un succès total donc pour l'association qui tient à remercier tous ses partenaires et commerçants et autres qui ont offert des lots. Elle tient également à remercier les clubs de RANCE ROUGIER et MONTBAZENS – RIGNAC qui ont accepté avec le district de reporter les rencontres prévues ce weekend.



LES NOUVEAUX SEXAGENAIRES SE RETROUVENT

Ils viennent de rentrer dans le club respectable des sexagénaires et qui plus est, sont nés dans les années sixties. Ils se sont connus dès leur plus tendre enfance : l'école du village, la fête du 15 aout, autant de souvenirs qui marquent une vie. Après que chacun ait tracé sa route, le moment fut venu de faire une rencontre pour se remémorer tous ces moments privilégiés vécus ensemble. C'est ainsi qu'ils se sont retrouvés récemment avec leurs conjoints autour d'une bonne table au restaurant « Le Colibri » pour fêter ce passage de vie. Nés donc en 1964 il y avait Philippe NADAL – Didier POUGET – Patrick GAYRARD – Jacky MAZARS – Marie Claude GAYRARD (née SOULIER) et Roselyne ANGELLO (née PUECH). Nous leur souhaitons de vivre encore de beaux moments de rencontres comme celui-ci.



60 ans

LA GALETTE DANS LES PAS DES DANSEURS



La valse des galettes vient de commencer et c'est tout naturellement le club de « danse à BOUSSAC » qui a ouvert le bal. Après les fêtes de fin d'année, c'était retour sur le parquet pour les danseuses et danseurs. Afin de marquer ces retrouvailles, les responsables de l'association ont régalé tous les participants de bonnes galettes accompagnées de cidre. Après avoir désigné reines et rois de la soirée ils en profitent pour adresser leurs vœux les meilleurs aux membres du club et leurs familles ainsi qu'à tous les habitants de la commune. Si des personnes veulent se joindre au groupe, elles sont les bienvenues.

Contact : Liliane 06 14 07 48 96.



LES INFATIGABLES AU TEMPS DES REINES ET ROIS



La saison des galettes arrive à son terme et ce sont les infatigables de BOUSSAC – VORS qui ont récemment clôt ces dégustations à la salle des fêtes. Ils étaient près de 50 à s'être retrouvés pour partager un moment de rencontre autour de la belote et autres jeux de société avant de déguster cette gourmandise de saison. Ce fut l'occasion de célébrer ainsi les reines et rois, éphémères certes mais bien couronnés tout de même.

L'association renouvelle auprès de ses adhérents ainsi qu'aux personnes qui souhaitent se joindre au groupe la prochaine sortie qui permettra de se retrouver autour du STOCKFISCH. Cette rencontre aura lieu cette année au restaurant CHAMPAGNE à ASPRIERES après avoir fait la visite du musée de la mine à AUBIN. Inscrivez-vous le plus tôt possible auprès de Serge 06 87 72 65 998 – Guy 06 13 50 82 91 – Maryvonne 06 85 91 25 87. Rendez-vous pour le départ en bus de l'espace Raymond LACOMBE à 7h45 à BARAQUEVILLE.



L'IDÉE RECETTE



GÂTEAU DE SAVOIE AU ZESTE DE CITRON VERT



- **8 OEUFS**
 - **250 G DE SUCRE**
 - **100 G DE FARINE**
 - **10 G DE MAÏZENA**
 - **35 G DE FÉCULE DE POMME DE TERRE**
 - **1 CITRON VERT BIO**
 - **SUCRE GLACE**
-
- **SÉPAREZ LES BLANCS DES JAUNES D'ŒUFS. FOUETTEZ AU BATTEUR LES JAUNES AVEC 150G DE SUCRE JUSQU'À CE QUE LE MÉLANGE BLANCHISSE. INCORPOREZ PETIT À PETIT LA FARINE, LA MAÏZENA, LA FÉCULE DE POMME DE TERRE ET LE ZESTE DU CITRON.**
 - **PRÉCHAUFFEZ LE FOUR À 170°/TH. 6-7. MONTEZ LES BLANCS EN NEIGE AVEC LE RESTE DE SUCRE. INCORPOREZ LA MOITIÉ DANS LE MÉLANGE PRÉCÉDENT, ET LE RESTE AU FUR ET À MESURE, DÉLICATEMENT, EN SOULEVANT LA PRÉPARATION POUR NE PAS CASSER LES BLANCS.**
 - **BEURREZ ET SUCREZ UN MOULE PROFOND, TYPE MOULE À CHARLOTTE. VERSEZ LA PÂTE ET ENFOURNEZ 20 MN. UNE FOIS LE GÂTEAU DÉMOULÉ ET REFROIDI, SAUPOUDREZ-LE DE SUCRE GLACE.**

LE COIN DES ENFANTS



V V Y H X L E A B H G L F E V R I E R S
 G N H K C N Ç M Ç Z B P I W C T Z C W K
 L I H U V D G Ç W T X M N Q Ç M E H S N
 Ç Ç S V J N L P M H I V E R T C T A G W
 I F R O I D Y W J G T G C F A W D R C R
 D E A F B W A A I X J V Q L L Y E P D G
 A F M I E Q N V B I W I G N Z O E E Z P
 R H K H S V X P U V R X K Ç Z M C D H L
 C O S E I L D C V K D E C E M B R E P O B D
 O N X E G U Z V K G Q M I M W Z P O N X
 X Z R F E E M B B L T X B I F L H J M W
 X M S D N A G G O W F T W T H V L H U N
 I R M H U V Ç G V T S L L D U I L Q A W
 F M C Ç O D R K K T T F D L E E Y T J Z
 L U G E D C A I N F R E V X R B G O V R
 Y Z Y R U A E T N A M G S O O S K I Ç I
 Ç A Ç I O A Q F Z S L D Ç N A F A P E Ç
 H W J T D A V G Ç S F O N L Z J Z R X N
 J H I J Z O E A F D Ç E D T U X J A R C
 T F J O R L U G U O T I K N V Q U I E Z

HIVER ECHARPE DOUDOUNE GEL
 DECEMBRE GANDS NEIGE SKI
 JANVIER BONNET FLOCON LUGE
 FEVRIER BOTTES FROID
 MARS MANTEAU GLACE

MANCHOT EN MOSAÏQUE

- UNE FEUILLE CARTONNÉE BLANCHE,
- DES CHUTES DE PAPIER DE DIFFÉRENTES TEINTES DE BLEU,
- DES CISEAUX,
- DE LA COLLE EN TUBE,
- UNE FEUILLE CARTONNÉE NOIRE,
- UN CUTTER,
- DE LA GOUACHE BLANCHE,
- UN COTON-TIGE.



Retrouve les 7 différences entre ces 2 dessins.





VOS PHOTOS DE LA COMMUNE
MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION SUR LE **f**ACEBOOK COMMUNE DE BOUSSAC

